



Pôles de compétitivité

**i-Trans, le ferroviaire au cœur des systèmes de transport innovants
Signature du contrat de pôle – Mercredi 11 avril 2007**

Destinés à favoriser l'émergence des activités à forte visibilité internationale, et par là même à améliorer l'attractivité des territoires, les pôles de compétitivité sont constitués par le regroupement d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation.

Le pôle de compétitivité i-Trans a été labellisé par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 12 juillet 2005. Il fait partie des neuf pôles nationaux classés en tant que « projets à vocation mondiale » et s'inscrit parmi les quinze pôles à forte visibilité scientifique et technologique.

Le pôle de compétitivité i-Trans, dont le portage est assuré par Transports Terrestres Promotion Northern France, réunit donc les principaux acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation dans le domaine du ferroviaire et des systèmes de transports terrestres innovants présents dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Il associe également les collectivités territoriales des deux régions (Etat, conseils régionaux, conseils généraux, communautés urbaines et d'agglomération). Leur engagement est officialisé par la signature du contrat de pôle.

L'ambition des partenaires d'i-Trans est de construire le premier pôle européen pour la conception, la construction, l'exploitation compétitive et la maintenance des systèmes de transport innovants en termes de parts de marché, d'innovation, de croissance et d'attractivité.

i-Trans s'est doté de quatre champs d'action :

- l'interopérabilité pour le secteur ferroviaire,
- l'intermodalité pour le transport de fret ou de voyageurs,
- l'intelligence des systèmes de transport,
- l'innovation pour le développement économique ;

Et de six axes stratégiques définis dans une perspective à dix ans :

- se positionner en modèle européen en mobilisant sur de grands projets d'innovation des constructeurs, équipementiers et sous-traitants et des organismes de recherche,
- se doter d'un grand centre d'essais ferroviaires et ainsi attirer de nouvelles activités,
- mobiliser et renforcer les compétences en matière de sécurité, communication, systèmes intelligents..., pour différencier les produits et services réalisés dans la cadre d'i-Trans,
- développer une formation supérieure de haut niveau,
- répondre au défi du management des connaissances expertes,
- développer la visibilité mondiale du pôle.

Parmi ses partenaires se trouvent plus de 50 entreprises (quelque 15 000 emplois et 600 chercheurs privés), plus de 20 organismes de formation (+ de 1 800 chercheurs publics et + de 2 000 étudiants).

Artois Comm., terre de compétitivité

Les partenaires d'i-Trans sur le territoire sont le CREPIM, le CRITT M2A et l'Université d'Artois.

- CREPIM : le Centre de recherche et d'études sur les procédés d'ignifugation des matériaux (CNRS/Université d'Artois) a pour mission d'accompagner les industriels dans leurs développements technologiques afin de répondre aux exigences réglementaires de sécurité incendie dans de nombreux domaines (aéronautique, automobile, ferroviaire, matériels, etc.).
Le CREPIM a signé deux projets avec des industriels, sur l'interopérabilité et sur la résistance au feu des matériaux.
- CRITT M2A : le Centre de recherche, d'innovation et de transfert de technologie moteurs et acoustique automobiles a pour but d'offrir à tous les équipementiers d'accéder aux moyens lourds de recherche-développement ainsi qu'aux compétences d'expertise en vibro-acoustique, mécanique moteur et conception assistée par ordinateur.
Le 12 janvier 2006, le CRITT M2A et la société Vibratec (Lyon) ont vu deux de leurs projets labellisés dans le cadre d'i-Trans.

De plus, en relation avec l'Université d'Artois, le CRITTM2A forme en alternance des étudiants en fin de cycle aux métiers de la vibro-acoustique automobile.

- En ce qui concerne les entreprises, celles installées dans 47 communes du territoire peuvent bénéficier d'exonérations fiscales diverses et d'allègements des charges sociales à la condition qu'elles participent directement à un projet de recherche labellisé.

Artois Comm., qui est membre du comité de pilotage d'i-Trans, soutient activement les projets de développement sur son territoire.

- Le CREPIM a ainsi fait l'objet d'une extension portant sur 1 500 m² (un investissement de 901 000 €).
- Le CRIT M2A voit ses moyens d'essais renforcés : un agrandissement de ses bâtiments va permettre l'accueil de cinq nouveaux bancs moteurs turbochargeurs (un investissement de 7,5 millions d'euros).
- Et la zone de la Porte Nord va bientôt voir naître le CEFITeP, Centre d'essais fibres textiles et polymères pour les transports, qui s'y installera dans des locaux de 1 400 m² au total.
- De plus, face aux centres d'essais ci-dessus mais aussi du LCPA (laboratoire de chimie-physique appliquée), du CALFA (centre d'application des lasers Flandres-Artois) et du centre d'affaires Initia, Artois Comm. a décidé de créer une nouvelle zone dédiée à la recherche-développement, sur une superficie de 9,5 ha (budget global prévisionnel : 1,2 M€).

Au total, 25 hectares sont ainsi dédiés à la R&D sur la zone technologique de la Porte Nord.